



« Convention ruralité »
La destruction complète et
programmée de l'école rurale

Contre argumentaire à la Convention ruralité le nouveau contexte de la carte scolaire du DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

En **bleu** et en noir : propos du DASEN
En **marron** : notre contre-argumentaire

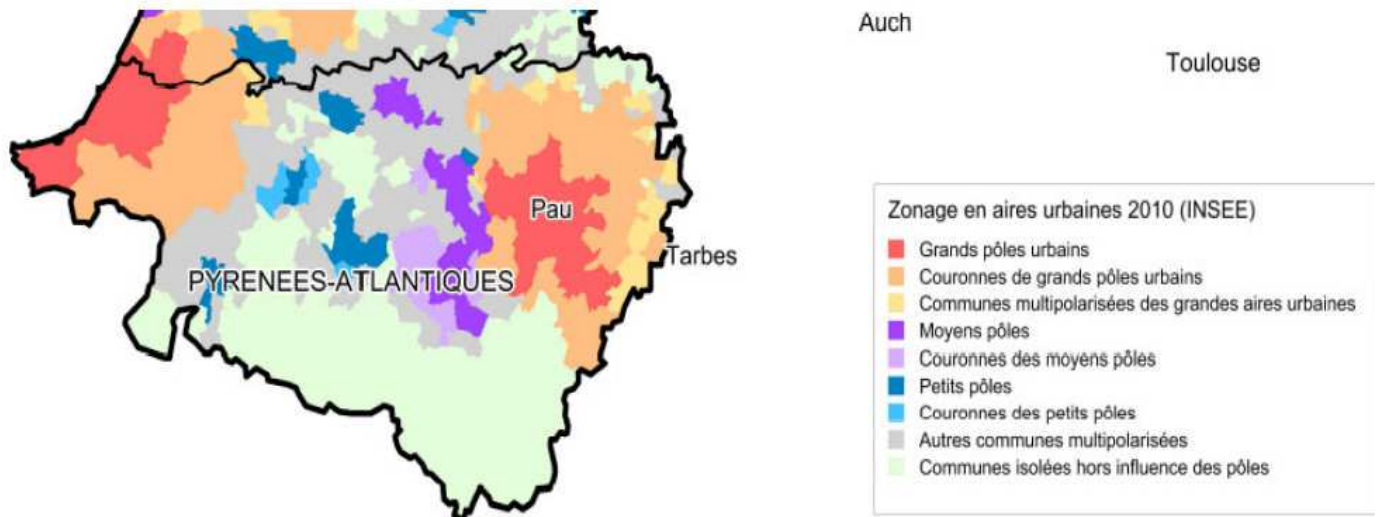
Lors d'une réunion d'information aux élus le lundi 18 janvier 2016, la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques a présenté un diaporama intitulé « *Convention ruralité : le nouveau contexte de la carte scolaire* ».

Cette convention, issue du Ministère de l'Éducation nationale, présente des affirmations péremptoires et non étayées qui, sous le prétexte fallacieux d'améliorer la qualité pédagogique et la préservation du monde rural, va bien évidemment conduire à sa perte.

Le but de cette opération sans précédent dans sa brutalité et son ampleur est à visée purement comptable et permettra de faire des économies budgétaires de quelques postes d'enseignants sur le dos de nos enfants !

Nous avons repris ci-après quelques pages dudit document pour dénoncer cette opération en trompe-l'œil qui n'est qu'un tissu de mensonges et/ou d'affirmations péremptoires et non étayées.

Ruralité : une image contrastée et... en demi-teinte dans un département que l'INSEE considère surtout comme urbain...



Ce postulat initial est déjà une contre-vérité !

Le département des Pyrénées-Atlantiques serait considéré par l'INSEE comme un département urbain !

De toute évidence, ce n'est pas ce que la carte ni les statistiques montrent !

S'il y a bien deux pôles urbains forts, ils ne représentent pas le tiers du département.

Le centre et plus encore le sud sont caractérisés par un milieu rural dont la moitié est composée de communes isolées hors influence des pôles urbains.



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

Une démographie scolaire mouvante : une situation maîtrisable dans le cadre pluri-annuel dans lequel s'inscrit désormais la carte scolaire

- Un **tissu rural souvent éclaté**, très diversement organisé
521 écoles (dont **294 écoles de 1 à 3 classes**) dans 345 communes
(le département comportant 547 communes)
68 **RPI** (56 dispersés et 12 concentrés) comptant **248 classes sur 1994** que compte le département et regroupant les élèves de 226 communes dont 81 sans école
94 écoles à une classe dont 17 classes uniques
- De grandes disparités entre les circonscriptions
Des territoires qui chaque année perdent des élèves...
circonscription d'Orthez : 4780 => 4609 : - 171 élèves
circonscription d'Oloron : 3932 => 3845 : - 87 élèves
... et d'autres qui en gagnent
circonscription de Saint-Jean-de-Luz : 3792 => 3931 : + 139 élèves
- Des pôles urbains avec des naissances en baisse...

... mais qui compensent parfois par leur attractivité... (Biarritz, Orthez, Oloron...)

S'en suit une dizaine de pages de chiffres montrant des évolutions d'effectifs à la baisse dans certaines villes bien choisies

La démographie est toujours mouvante quel que soit le département !

Avec ce projet de regroupement des regroupements, il est clair que le tissu rural ne sera plus éclaté : il sera purement et simplement rayé de la carte !

Quant au cadre pluri-annuel, on n'en voit pas la trace dans ce document...



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

Territoires ruraux et de montagne isolés : deux constats à mieux partager pour plus d'efficacité et d'équité de notre école

- Inquiétude sur une évolution de la **démographie scolaire orientée à la baisse**
 - En Haut Béarn, Soule et Basse-Navarre
 - En Nord-Est Béarn et Béarn des Gavesavec 17 classes uniques parfois inquiètes pour leur avenir
- Des **parcours scolaires** et des **perspectives d'orientation** différents selon les territoires du département (notamment en Soule et Basse-Navarre, dans la ZAP Nives et Saison)
 - en fin de 3ème
 - en fin de terminale

D'où un effort à faire porter sur la **qualité de la scolarisation en Maternelle** et au-delà à l'école élémentaire, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République

Qu'il y ait dans le département des secteurs scolaires en hausse et d'autres en baisse n'est pas un scoop, il en est de même dans tous les départements. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Par contre, les classes uniques sont inquiètes de leur avenir justement parce qu'on leur refuse l'accueil des 3 ans ! (et peut-être 4 ans ?)

On se demande bien sur quel critère est jugée cette soi-disant efficacité. Toutes les études conduites par le Ministère depuis les années 90 montrent que les résultats scolaires des élèves issus des petites écoles rurales sont meilleurs et de loin. (IREDU, Leroy-Audouin, Suchaut, 1994 ; Briquet-Duhazé, 2005, Oeuvarde, 1990 ; Jarousse, Mingat, 1993, Bressoux, 1994, Bouysse 2002).

L'affirmation selon laquelle une classe à un seul niveau obtient une meilleure efficacité est erronée et ne repose sur rien sinon la volonté de regrouper de l'administration. Si des chiffres ou des statistiques le prouvaient, l'administration les aurait inévitablement utilisés.

La qualité de la scolarisation en maternelle et au delà à l'école élémentaire passe par la possibilité d'inscription d'un enfant issu d'un village à l'école même de son village. Il y partagera sa scolarité avec ses voisins proches et cela formera une cohésion, un soutien, une unité au village concerné. Cette cohésion et ce bien-être qui s'en dégage seront anéantis par la création de RPI avec des villages où les gens ne se connaissent pas et ne se croisent même pas !

L'accès à l'enseignement préprimaire permet-il d'améliorer les résultats scolaires ?

POINTS CLÉS

- Les élèves de 15 ans ayant suivi un enseignement préprimaire obtiennent de meilleurs résultats aux évaluations PISA que les autres, même après contrôle du milieu socio-économique.
- L'accès à l'enseignement préprimaire est moins facile pour les élèves issus de milieux défavorisés que pour les élèves issus de milieux favorisés dans presque tous les pays, notamment ceux où l'enseignement préprimaire est peu répandu.
- Les systèmes d'éducation performants et équitables sont aussi ceux où les inégalités socio-économiques sont les plus faibles en termes d'accès à l'enseignement préprimaire.
- Les modalités d'accueil de l'enseignement préprimaire influent sur l'ampleur des bénéfices que les élèves peuvent en tirer.

Etude OCDE « PISA à la loupe » février 2011

l'écart de score entre les élèves ayant suivi un enseignement préprimaire pendant plus d'un an et ceux n'ayant pas du tout suivi ce type d'enseignement s'élève à 54 points sur l'échelle PISA de compréhension de l'écrit – soit plus d'une année d'études (qui équivaut à 39 points)

Alors pourquoi refuser l'inscription des élèves de petites section voire de moyenne section dans les classes uniques ?

Les élèves issus des classes uniques présentent de meilleurs résultats tant en français qu'en math et font preuve d'une meilleure autonomie. Les études citées plus haut le prouvent.

Dans la publication « Regards sur l'éducation » de 2013, rédigée par l'OCDE on peut lire :

"L'éducation préprimaire joue un rôle clé dans le développement cognitif et affectif des enfants. L'accès des enfants à l'éducation préprimaire peut également atténuer les inégalités sociales. C'est pourquoi l'accessibilité et la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants sont devenues des priorités dans de nombreux pays. Comme les pays continuent à développer l'accueil de la petite enfance, il est important de bien cerner les besoins et les attentes des parents par rapport à l'accessibilité des structures d'accueil, leur coût, la qualité de leur personnel et de leurs programmes, et leur responsabilisation. "

Source : http://www.oecd-ilibrary.org/regards-sur-l-education-2013_5k46pxj28fmr.pdf

Il nous semble qu'on a oublié de demander leur avis aux parents ! L'éducation préprimaire, c'est l'accès à la maternelle. Dans les classes uniques, l'administration nous refuse le droit d'accès à la maternelle.

Les attentes des parents sont fort simples : un lieu accessible = l'école de leur village !



« Convention ruralité »

La destruction complète et programmée de l'école rurale

Ne perdons donc pas de vue, que c'est l'administration, à travers le DASEN, qui empêche cette éducation dans les écoles rurales ! Si on reprend ses termes, quelle équité donne-t-il dans les écoles à classe unique s'il sait que l'éducation préprimaire joue un rôle clé ?

Sur ce que le DASEN tire comme conclusion du PISA :

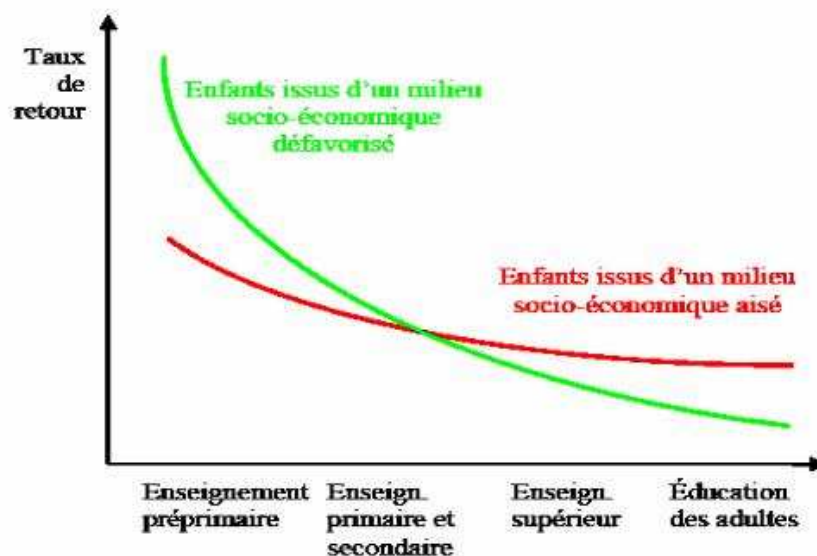
- d'une part il freine l'accueil des plus jeunes dans les écoles de proximité.
- d'autre part notre système a du mal à remettre dans la course les enfants en difficulté alors que les classes uniques et les multi cours obtiennent de meilleurs résultats, il n'en tient pas compte et les bride.

Alors que depuis 30 ans le principal levier de modification du ministère a été de faire grossir la taille des écoles et de les regrouper on constate que dans le même temps les résultats n'ont fait que de se dégrader, selon l'étude PISA !

Extrait du rapport IGEN – IGAENR L'école maternelle - octobre 2011 p.17

Ainsi les travaux de James Heckman, lauréat du prix Nobel d'économie, démontrant que, dans la petite enfance, les retours sur investissement sont supérieurs à ceux réalisés dans d'autres secteurs de l'éducation, sont-ils cités dans de nombreux rapports de l'UNESCO ou de l'OCDE. Le tableau¹² ci-dessous illustre cette thèse.

Figure 1 : Retours sur investissement selon les différents niveaux du système éducatif



Source: COM(2006) 481, p. 4.

Certaines analyses de rentabilité citées par l'UNICEF affirment que les gains sur la prise en charge de la petite enfance peuvent s'élever à huit dollars pour chaque dollar investi¹³.

Quelle découverte extraordinaire !!!

"Les élèves issus d'un niveau socio-économique aisé ont de meilleurs résultats".

Ou qu' « investir dans l'éducation et plus particulièrement dès la petite enfance est bénéfique pour tous ».

L'art d'enfoncer des portes ouvertes.

Doit-on en déduire que le milieu rural est un milieu socio-économique défavorisé ?!!

Cela rappelle étrangement les écrits peu glorieux de l'Inspecteur d'académie parus l'an dernier dans Mediabask : *"les élèves des classes uniques manquent souvent d'ambition"*

Ce graphique est parfaitement inutile, les données datant de 2006 et les retours sur investissement étant chiffrés en dollars ...



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

Le regroupement pédagogique intercommunal Pour quoi faire ?

- Pour **améliorer les résultats des élèves**, grâce à une scolarité commencée dans de **meilleures conditions dès 3 ans**, voire dès 2 ans **en diminuant le nombre de niveaux par classe**.
- Pour faciliter le travail en équipe des enseignants et contribuer à les « **fidéliser** » dans leur affectation.
- Pour **endiguer voire inverser le flux de départ de la population**,

confiante

- dans la qualité du travail pédagogique de son école en réseau
- dans la solidité de ces réseaux **densifiés**, qu'ils soient concentrés ou **sur plusieurs sites**.

IL S'AGIT DE PRESERVER LA QUALITE D'UNE SCOLARISATION DE PROXIMITE

On ne voit toujours par l'ombre d'une preuve, d'une étude, d'une statistique démontrant la prétendue qualité de ces réseaux densifiés, sinon la même affirmation péremptoire gratuite !

Il est primordial de rappeler ici que tous les rapports et études du Ministère montrent que les classes à cours multiples et plus encore les classes uniques obtiennent de bien meilleurs résultats et notamment que le taux de redoublement en Classe Unique est 57% inférieur à ce qu'il est en classe à un cours.

Ces résultats montrent que le DASEN est dans le mensonge lorsqu'il prétend que diminuer le nombre de niveaux par classe améliorerait le résultat des élèves !

Pourquoi alors refuser l'accès dès 2 ans aux classes uniques ? Pourquoi ne pas justement apporter des moyens supplémentaires comme l'indique James Heckman, lauréat du prix Nobel d'économie puisque le retour sur investissement est garanti ?

Nous détaillons ici les éléments en faveur de la classe unique et des petites structures que l'administration tait.

Si aucune étude n'a pu montrer l'intérêt pédagogique des grosses structures, toutes les études diligentées par les services de l'Education Nationale ont démontré l'intérêt des petites structures.

Ainsi, **le rapport de M^{me} Françoise Oeuvarard** (Direction *Evaluation et Prospective* du Ministère de l'Education Nationale) cite :

- « *la configuration de ces établissements, qu'on pourrait supposer défavorable et liée à leur très petit effectif ... ne semble toutefois, dans l'ensemble, préjudiciable aux élèves pour les apprentissages de base : le niveau de connaissance des élèves de petits établissements est identique -voire supérieur- à celui de celui de l'ensemble des élèves de CE2 et en 6^{ème}.* » ;
- « *Les élèves des petites écoles rurales sont plutôt moins en retard que ceux des écoles urbaines ...* » ;
- « *En mathématiques ... ce sont les élèves des petites écoles, classes uniques ou écoles rurales, qui ont, en moyenne, le mieux réussi : en math comme en français, les écoles qui ont les moins bons résultats sont les plus grosses écoles ...* » ;

et conclut : « *la scolarisation dans une petite école rurale, une classe unique même en perte d'effectif, n'est pas défavorable pour les acquisitions fondamentales : le niveau de connaissance des élèves de CE2 des petites écoles rurales ... en témoigne* ».



« Convention ruralité »

La destruction complète et programmée de l'école rurale

Le rapport Ferrier (Inspection Générale de l'Education nationale), corroboré par le rapport Leroy-Audoïn (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education), atteste que :

« la classe à cours unique –qu'il ne faut pas confondre avec l'école à classe unique- obtient des résultats un peu moins bons que la classe à deux cours ; et, dans la classe à deux cours, les performances des élèves sont nettement moins bonnes que dans la classe à trois cours. ». **« Les résultats soulignent les aspects particulièrement positifs des classes uniques »**, dont les écarts positifs par rapport aux cours simples sont de **+ 3,9 points en fin de CE2** et de **+ 4,8 points en début de 6^{ème}**. Les résultats obtenus montrent que le temps individuel (ou d'autonomie) est d'autant plus grand que le nombre de cours dans la classe est élevé : moyenne de 103 minutes par jour en cours simple, 128 minutes en cours multiples et 151 minutes en classe unique ; le travail individuel et le tutorat sont très fréquents et généralement intégrés à la pratique pédagogique dans les classes uniques. Les cours simples ont une forte prise en charge des élèves mais une faible optimisation du temps scolaire alors que les classes uniques accordent une grande autonomie aux élèves tout en maximisant le temps effectivement scolaire.

« Les élèves scolarisés en classe unique ont des risques significativement plus faibles de redoubler : sur l'ensemble de la scolarité élémentaire », la probabilité de redoublement est de 33,7 % ; elle n'est que de 19 % dans la population des élèves ayant fait leur scolarité essentiellement dans une classe unique. **« Si on examine, en premier lieu, de façon transversale, les acquis des élèves en cours de 6^{ème}, on observe que les élèves qui ont les moins bons résultats sont ceux qui ont fréquenté, en primaire, des cours simples ; par rapport à eux, les élèves ayant été scolarisés en cours multiples, et plus encore, en classe unique, ont des résultats en 6^{ème} sensiblement meilleurs. »** ; les écarts sont statistiquement significatifs et quantitativement substantiels (**+ 3,89 points pour les cours multiples et + 6,44 points pour les classes uniques**).

Les élèves issus de classe unique vont s'intégrer au collège marginalement mieux que les élèves issus de cours simples. **« La prise en considération des résultats scolaires en cours de 6^{ème} renforce la position favorable des « petites structures » du primaire quant à l'intégration des élèves au collège. L'estimation est, qu'à résultats scolaires comparables, ces élèves ont un risque de redoublement inférieur à ceux des élèves issus de cours simples en primaire ».** De plus, **«les enseignants du collège reconnaissent, en moyenne, chez ces enfants, des qualités qui vont au-delà des stricts résultats scolaires ».**

Le rapport Mingat (Institut de Recherches sur l'Economie de l'Education ; directeur de recherches au CNRS) démontre que **le maintien de ces petites structures ne revenait pas plus cher aux collectivités** que les concentrations engagées. Les mêmes travaux démontrent en outre que les concentrations n'aboutissent pas à une amélioration des résultats, mais que c'est plutôt le contraire. Alain Mingat et Cédric Ogier concluent que, dans les limites de l'enveloppe financière actuelle globale, il subsiste d'importantes marges de manœuvre pour aménager la carte scolaire (plus d'écoles et moins de transports) et rendre le mode de scolarisation plus efficace.

En 1996, C. Leroy-Audoïn et A. Mingat produisent une étude d'où il ressort, entre autres, que les risques de redoubler la 6ème sont nettement inférieurs pour les élèves issus des classes à cours multiples ou de classe unique par rapport à ceux scolarisés en cours simple. Et de conclure : **" Dans une perspective de politique éducative, les résultats obtenus invitent sans doute à reconsidérer un certain nombre de dispositions prises entre 1960 et 1989 à l'égard de l'école rurale, notamment en matière de groupement d'élèves, de fermeture de classe et de transports scolaires. "**



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

Extrait de : Ecoles rurales et montagnardes et formation professionnelle des enseignants en France

Pierre CHAMPOLLION
Inspecteur d'académie
IUFM de l'académie de Grenoble
Consultant Fédération Française
d'Economie Montagnarde (FFEM)
Expert européen

Jean-Louis POIREY
Maître de conférences en Géographie
IUFM de Franche-Comté
Centre MTI@SHS de l'Université de
Franche-Comté

Page 13 : 2.1 Une plus grande réussite à l'école élémentaire

	Français	Mathématiques
Ensemble des classes urbaines	63,2	67,3
Ensemble des classes rurales	63,1	67,4
Classes rurales à 2 niveaux	63,7	68,3
Classes rurales à 4 niveaux	64,1	68,9
Classes rurales à 5 niveaux	65,9	72,8

Scores des élèves des écoles rurales aux tests d'évaluation selon le nombre de niveaux dans la classe (DPD, Education et formation, N°43, 1995)

On peut noter qu'entre les classes urbaines (à 1 niveau) et les classes uniques (à 5 niveaux), il y a une différence de près de 3 points en français et de 5,5 points en mathématique au profit des classes à 5 cours.

Apparemment les études ci-dessus n'on pas été lues (?) par l'administration. Ou plutôt, elle préfère faire comme si elles n'existaient pas...

En tout état de cause, aucune étude contradictoire n'est jamais venue les infirmer. L'administration prendrait un gros risque à en commanditer de nouvelles, ça risquerait de se retourner contre elle.

Les enseignants ne sont même pas concertés, certains sont fidèles à la classe unique. Pourquoi les en priver sous des prétextes fallacieux ?

Comme si les déprises de populations (si elles existent) étaient liées à ce qui est prétendu : les gens partiraient parce qu'ils seraient davantage confiants dans la qualité et la solidité du "réseau" (comprenez le regroupement) que dans la petite école rurale.

1 - les réseaux n'ont toujours pas démontré leur efficacité pédagogique, mais bien au contraire ce sont les petites structures multi cours qui font la marche en tête

2 - leur coût est important pour les collectivités

3 - les réseaux manquent de solidité parce qu'à peine constitués, ils sont remis en cause par une administration qui ne jure que par un accroissement de leur taille

Pour endiguer un éventuel flux de départ qui n'est montré nulle part, il conviendrait dans les villages à forte progression démographique, de ne pas assécher artificiellement les effectifs par des refus de dérogations...



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

En fait, les RPI n'ont pas d'existence légale

S'il y bien eu projet de loi déposé à l'assemblée par deux députés en 2011, il n'y a même pas eu de discussion sur le projet : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3168.pdf>

Et à propos de :

« IL S'AGIT DE PRESERVER LA QUALITE D'UNE SCOLARISATION DE PROXIMITE ».

Ce n'est pas parce que c'est écrit en capitales que c'est vrai. Pour un enfant qui fera 1h de bus par jour, elle est où la proximité ? Un enfant dilué dans des classes de plus de 30, elle est où la proximité entre l'enseignant et l'élève ?



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

L'accompagnement du projet de RPI rural ou de montagne par l'Etat...

La synergie des politiques publiques

- Ajustement des structures aux effectifs (3 garanties)
 - avec attribution ou maintien des moyens en postes nécessaires
 - avec, en cas de diminution du nombre des classes, **maintien** dans le RPI sur projet (Plus de maîtres que de classes, scolarisation des 2 ans hors ZP, langue régionale...) **de la moitié de moyens retirés.**
 - plafonnement du retrait éventuel à 1 poste.

Maintien des moyens pendant 3 ans à compter de la rentrée 2016, en cas de baisse d'effectif.

- **Appui financier** aux projets du RPI (immobilier, numérique ...) en mobilisant les crédits disponibles notamment la DETR

... et les collectivités

Tout d'un **coût** (ce n'est pas une fête), l'Etat mettrait des moyens ? Ou c'est juste l'aveu que les retraits de poste vont continuer.

- « **attribution ou maintien des moyens en postes nécessaires** » : Attention !!! Si les effectifs du RPI sont en dessous de 25/classe (après fermeture), suppression « discrète » d'un poste lors même de la constitution du RPI ! (cf. chiffres en rouges dans son PowerPoint)
- « **en cas de diminution du nombre des classes, maintien dans le RPI de la moitié de moyens retirés.** » En clair si effectif en dessous de 25/classe (après fermeture), pendant les 3 ans, on retire ½ poste au lieu d'un.
- « **maintien des moyens pendant 3 ans** »... oui, mais après ?...

Prenons un exemple concret : Aressy-Meillon.

Ecole à 4 classes + école à 3 classes = RPI à 6 classes. Donc perte d'un poste alors que les deux écoles séparément ne risquaient aucune fermeture.

En contrepartie, il promet d'attribuer un poste « convention » garanti 3 ans... s'il tient ses promesses, et si les effectifs ne diminuent pas ! Au-delà, il ne faut pas se bercer d'illusions.

Bilan : les deux écoles non regroupées étaient tranquilles pour des années ; regroupées elles perdent d'entrée un poste et davantage si baisse notable des effectifs, même pendant les trois ans.

Attention aux fausses promesses, **c'est un marché de dupes.**

En 2006, l'Etat avait signé une charte sur les services publics en milieu rural. Par exemple, l'Education Nationale s'engageait à avertir une commune au moins 3 ans avant de retirer un poste d'enseignant.

L'administration n'a jamais respecté cet engagement, et ce dès la première année.

Les chartes n'ont de valeur qu'aux yeux de ceux qui y croient, mais pas pour le juge par exemple.

Ce plan est purement comptable et loin de privilégier l'efficacité du système scolaire !



« Convention ruralité » La destruction complète et programmée de l'école rurale

L'engagement de la démarche et la signature d'une convention globale en 2016 permettra au département :

- De **valoriser son caractère rural et de montagne** et de le **voir reconnu** par l'attribution à l'académie d'une part des postes consacrés par le ministère à la ruralité (120 postes cette année dont 25 pour l'académie de Toulouse dont 3 départements ont signé une telle convention l'an dernier).
- D'optimiser l'emploi des postes qui lui seront délégués **en consacrant plus de moyens pour assurer la qualité de la scolarisation** en maternelle dès 3 ans, voire dès 2 ans (contribution au Schéma départemental des services aux familles auquel se sont adossées les opérations de carte scolaire depuis la rentrée 2014).

La ruralité peut rester un atout

« *valoriser son caractère rural et de montagne* »

Tiens !!!! Au début de son document le DASEN considérait que le département était plutôt urbain. Quelle cohérence !!!

Pourquoi éluder le coût supplémentaire pour les communes qui auront à entretenir une école en plus d'un RPI ?

Pourquoi éluder les temps et les coûts de transport, sans oublier leur impact sur l'environnement (COP21 oblige).



« Convention ruralité »

La destruction complète et programmée de l'école rurale

Mise en oeuvre – Calendrier

- Janvier 2016 : Information des élus et des syndicats d'enseignants sur le projet de convention ruralité
Conduite des opérations de carte scolaire et attribution ou retrait des emplois après consultation des instances CTSD et CDEN.
Février 2016 : présentation pour avis en CDEN du projet de convention ruralité
- Mars-juin 2016 : accompagnement des nouveaux projets de RPI (création ou redimensionnement) et mise en oeuvre des postes réattribués sur projet.
Estimation du surcoût lié à l'application de la convention ruralité : 5 ETP sur la base de 15 à 20 projets de RPI

Signature de la convention ruralité (recteur et autorités départementales).
- Printemps 2017 : poursuite de la démarche (2nde tranche de 15 projets de RPI)
Estimation du surcoût occasionné : 10 à 12 ETP (dont 5 au titre du moratoire effectifs sur 3 ans)

Le financement des surcoûts occasionnés sera pris en compte :
 - en 2016, par la neutralisation dans la dotation attribuée au département des conséquences de la baisse d'effectifs constatée à R2015 et prévue pour R2016
 - en 2017, par l'attribution d'une dotation fléchée « ruralité » au titre de l'allocation progressive des moyens

Ce calendrier, même si on va nous opposer que ce ne sont que des propositions, a été établi unilatéralement (une fois de plus), sans aucune concertation préalable avec les parties prenantes (élus ; parents, enseignants...)

L'avis des élus locaux est foulé aux pieds.

Encore une fois, il apparaît que cette marche forcée vers des RPI imposés ne tient aucun compte de l'enfant.



« Convention ruralité »

La destruction complète et programmée de l'école rurale

Un accord gagnant-gagnant

- Les écoles rurales gagnent en qualité d'enseignement par un meilleur emploi des moyens qui sont attribués aux Pyrénées-Atlantiques.
- L'Education Nationale maintient au département une dotation en postes d'enseignement qui inscrit cette politique qualitative dans la durée.

Rentrée 2015	Total élèves hors ASH	Nombre de classes	E/C hors ASH	P/E	Rentrée 2016	Total élèves hors ASH	Nombre de classes	E/C hors ASH	P/E
Dordogne	30 695	1341	22,89	5,43	Dordogne				
Gironde	134 321	5444	24,67	5,05	Gironde				
Landes	33 139	1411	23,49	5,21	Landes				
Lot-et-Garonne	26 707	1145	23,32	5,30	Lot-et-Garonne				
Pyrénées-Atlantiques	44 517	1963	22,68	5,39	Pyrénées-Atlantiques	44 251	1963	22,54	5,42
Académie	269 380	11 304	23,83	5,20	Académie	270 316	11 377	23,76	5,23
France	5 787 649	242 386	23,88		France				

E/C: nombre d'élèves par classe ordinaire

P/E: nombre d'enseignants pour 100 élèves (déduction faite du surcoût de l'enseignement du basque: 59 postes)

Gagnant-gagnant est une expression qui a été par trop galvaudée dans un passé très récent et tout un chacun sait pertinemment ce que ça signifie.

Le seul gagnant dans cette affaire, ce sera l'état qui économisera quelques postes, tout le monde le sait bien.

La refondation de l'école, les soi-disant bienfaits pédagogiques jamais démontrés ne sont qu'un argument de façade pour tenter de justifier une arrière-pensée uniquement comptable. C'est très grave quand il s'agit d'éducation.

NOUS NE SOMMES PAS DUPES.

NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS CE DIKTAT !

D'AUTRES DÉPARTEMENTS RÉAGISSENT

**NOUS DEMANDONS INSTAMMENT A NOS ELUS DE NOUS SOUTENIR
DANS CETTE LUTTE CONTRE LA TAYLORISATION À MARCHE FORCÉE
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE.**

IL NOUS FAUT ÊTRE UNIS ET NOMBREUX POUR RÉSISTER !